

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 07 AVRIL 2025
DELIBERATION N° 9

OBJET : CONTRIBUTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX IMPAYES D'ENERGIE (FAIME).

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le sept avril,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur THORY.

Membres présents :

M. THORY
M. GALLIMIDI
Mme BERRA
Mme DAUBELCOUR
M. TAYBI
M. ESKENAZI
Mme BOISMARTEL
Mme LEFORT
M. BERNEX
Mme FAURE
M. STIERNON
M. ROUEDE

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH (procuration à Mme DAUBELCOUR)
Mme CHENET
Mme DARROUX
M. LONGCHAMBON

Absent :

M. VLAD

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY
AMS/NG

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 9

OBJET : CONTRIBUTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX IMPAYES D'ENERGIE (FAIME).

Vu le Code de l'Action sociale et des familles,

Vu la demande de participation au Fonds de Solidarité Logement, fonds dédié à l'apurement des dettes d'énergie, présentée par la Direction de la Vie Sociale du Conseil Départemental du Val d'Oise,

Vu la note de présentation et sur rapport de Madame BERRA,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, A l'unanimité,

- **FIXE** à 1 000 € (mille euros) sa participation au Fonds Solidarité Logement au titre du dispositif d'Aide aux Impayés d'Energie pour l'année 2025.
- **S'ENGAGE** à verser le montant de sa participation au Département du Val d'Oise.
- **IMPUTE** la dépense sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale - nature 6518 intitulé "Autres" 020/siège.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La secrétaire de séance,
E. COLIN.



Le Président,
M. THORY.

